

JUN 2015 - N°25

INFORMATION ET DEMOCRATIE A L'ERE DU NUMERIQUE (II)

La démocratie d'opinions et Charly le numérique**par Michel Rouger, président de l'institut Presaje**

Les événements dramatiques de janvier en France ont permis de mesurer la montée en puissance des « opinions publiques », une forme nouvelle d'expression des citoyens. Pour Michel Rouger, l'ampleur des mouvements qu'elle est susceptible de déclencher contraint la classe politique et les élites censées parler au nom du peuple à revoir les anciens codes de la démocratie.

[lire la suite page 3]

Bonnes feuilles**Information numérique : un espoir de reconquête pour le bien commun, pourquoi pas ?****par Henri Pigeat, président du CFJ (Centre de formation des journalistes) et ancien président de l'AFP**

Assurer la production d'une information fiable et indépendante, telle est la contribution au bien commun qu'une société démocratique attend des journalistes. Depuis près de trois ans, un groupe de travail se réunit chaque mois au Collège des Bernardins pour analyser l'impact de la révolution numérique sur les métiers de l'information. Le président de ce cercle très ouvert, Henri Pigeat, en a tiré la matière dans un livre résolument constructif. Il en livre des « bonnes feuilles » aux lecteurs de Pres@je.Com. Trois extraits.

[lire la suite page 5]

Ouverture des données publiques : le site « data.gouv.fr » a des progrès à faire**par François Ecalte, économiste, Université Paris I**

La mise à disposition, dans de bonnes conditions d'accès, d'un grand nombre de données produites par les administrations publiques est évidemment souhaitable, mais encore faut-il que ces données soient compréhensibles et présentent un minimum de garanties de fiabilité. Pres@je.Com a demandé à François Ecalte, chargé d'un cours de politique économique à l'Université Paris 1, de tester le site data.gouv.fr. Supposé devenir la vitrine de l'open data en France, le site a des progrès à faire. Il ne convainc pas que les données publiées ont les propriétés de lisibilité et de fiabilité espérées.

[lire la suite page 10]

Les « digital natives », une vraie rupture sociétale**Le sociologue Ferdinand Tönnies en contrepoint par Gérard Thoris, professeur à Sciences-Po et consultant à Socieco (Sociologie et Economie)**

Le système des Tweets et plus généralement de « profil » internet de type Facebook ou Google + se rapproche de la « communauté d'amitié » décrite à la fin du XIXème siècle par le sociologue allemand Ferdinand Tönnies : « l'amitié spirituelle forme une espèce de lien invisible, une cité, une réunion mystique animée par une intuition et une volonté créatrice ». Les nouvelles technologies sont-elles en train de ramener l'individu à la tribu ? L'Etat, la grande institution et la grande entreprise ont du souci à se faire. Troisième et dernier volet de l'enquête de Gérard Thoris sur le basculement sociétal des « digital natives ». Voir Pres@je.Com n°24 (Marshall McLuhan) et n°25 (Adam Smith)

[lire la suite page 12]

Numérique, territoires et libertés

par Armand Braun, président de la Société internationale des conseillers de synthèse (SICS)

L'heure de la confrontation a sonné. D'un côté des acteurs du numérique qui ignorent les frontières et se sentent tout puissants. De l'autre des Etats gouvernés par des élus qui voient les réseaux sociaux s'immiscer au cœur de ce qui fait leur légitimité : la souveraineté, la sécurité, l'identité culturelle. Pour Armand Braun, la société civile aspire à un compromis entre liberté et sécurité à l'intérieur des frontières sécurisantes de l'Etat.

[lire la suite page 7]

Récapitulatif de la série des 34 articles publiés par Pres@je.Com en 2014 et 2015 sur le thème de la révolution numérique « Information, révolution sociale et démocratie à l'ère du numérique »

[lire la suite page 9]

Quand le contenu manipulé prend le pas sur l'information indépendante

par Luc Fayard, journaliste indépendant, ancien directeur de la rédaction de 01-Informatique

Au fur et à mesure que les rédactions des médias traditionnels se vidaient de leurs journalistes en raison de la crise de la presse, une florissante industrie du contenu se développait sur internet. Une industrie libérée des contraintes éthiques du journalisme traditionnel et ouvertement dépendante de considérations commerciales. L'obsession du nombre de clics, le mélange des genres information-publicité, l'utilisation détournée des ressources de Big Data, autant de pratiques qui réduisent le champ de l'information neutre, transparente et non manipulée. Luc Fayard explique comment tout a basculé en dix ans.

[lire la suite page 16]

**SAVE THE DATE : lundi 28 septembre, France-Amériques
Colloque « Le Big Data à l'assaut de la santé ? » (8h00 - 11h00)
organisé par l'institut Presaje, en partenariat avec France-Amériques**

En introduction, sera présenté l'ouvrage « Les entreprises planétaires imposent-elles leur droit ? » (actes du colloque « Les Entretiens d'Amboise » du 21 mars 2015).

La démocratie d'opinions et Charly le numérique **par Michel Rouger, président de l'institut Presaje**

Les événements dramatiques de janvier en France ont permis de mesurer la montée en puissance des « opinions publiques », une forme nouvelle d'expression des citoyens. Pour Michel Rouger, l'ampleur des mouvements qu'elle est susceptible de déclencher contraint la classe politique et les élites censées parler au nom du peuple à revoir les anciens codes de la démocratie.

La démocratie d'opinions a gagné le « S » du pluriel grâce aux techniques d'information et de communication qui sont déjà anciennes à force d'avoir été nouvelles... Quiconque cherche ce que signifient ces opinions a le choix entre le suffrage et le sondage, la manifestation et l'abstention, le jugement et le « mouvement », le Guignol et le blogueur.

La nature de Charly le numérique, les caractéristiques de son expression et des polémiques qu'il a entraînées, le font appartenir au genre des « mouvements ». Il est de nature numérique par les moyens dont ont disposé ses membres – smartphones et réseaux sociaux – sans lesquels il n'aurait pu naître dans le court temps de sa genèse. Ni se développer, au niveau de ses participants, dans les espaces qu'il a couverts.

A la différence des manifestations qui, depuis des siècles, expriment ce pourquoi elles sont engagées, le soutien ou l'opposition aux décisions de tous les pouvoirs, ce type de « mouvement » exprime une opinion de rassemblement, différente de l'opinion d'adhésion et/ou de rejet dont la lutte des classes a fourni tant d'exemples au XX^{ème} siècle.

Il s'agit de servir une cause noble, désintéressée, indépendante, extérieure aux postures élitaires des pouvoirs politiques ou intellectuels, dont les statuts reconnus, voire leurs castes dénoncées, ont pris la place de celle de la noblesse et des privilèges abolis il y a deux siècles. Cette opinion, en forme de rassemblement, réagit plus qu'il ne se construit. Il se veut universel et instantané. Il n'a pas vocation à l'unanimité.

Le « mouvement » Charly, à la différence de son cousinage des marches blanches nées avec l'affaire Dutroux en Belgique, n'a pas pris, dans son mutisme endeuillé, l'identité des victimes des violences faites à leurs personnes, à leurs libertés ou à leurs valeurs. Il a pris l'identité polymorphe et polyvalente des agressés silencieux de la société, Charly.

Ce comportement discret n'a pu empêcher la tentative de prédation du pouvoir d'État qui y a vu, en lui donnant son soutien visible et sonore en l'accompagnant, le moyen de compenser le désamour dont pâtit l'adhésion de l'opinion à son égard. Pas plus, qu'à l'opposé, il n'a pu éviter l'excommunication dont il a fait l'objet de la part de certains intellectuels, au motif que les citoyens absents du mouvement dans les rues pouvaient avoir été les objets d'une exclusion de la société par la volonté dissimulée des présents d'en faire des citoyens à part, voire associés aux mauvais.

Ce « mouvement » mérite mieux, il faudra lui redonner ses quartiers de noblesse.

Les sociétés modernes ont hérité du siècle des Lumières, Horresco referens, une présence de l'opinion publique, qui s'est progressivement généralisée dans les combats d'adhésion forcée qui l'ont visée, menés par les deux sources de pouvoir et d'influence. L'État et les intellectuels, de Louis XIV et Voltaire à Napoléon III et Victor Hugo. Puis la démocratie a développé toutes les formes d'adhésion de bon gré.

Il est temps pour ces élites de notre Monarchie Républicaine de considérer que l'opinion

numérique a largement modifié la donne de leurs relations avec le Peuple.

Risques et dissonances

Avant de conclure sur ce sujet des grands « mouvements » de l'opinion, cette Reine du monde dont Pascal et Chateaubriand ont évoqué la tyrannie, il convient d'ouvrir un débat sur les risques que présente la multiplication des formes d'opinions, accrue par le numérique, en tous domaines, associée au désamour du Peuple à l'égard des pouvoirs élitaires, ceux de l'État comme ceux, d'influence, des intellectuels.

Un exemple de ce risque de tyrannie est souvent dénoncé, la constitutionnalisation, sous la pression de l'opinion en 2005, de la Charte de l'environnement sous le nom de baptême du principe de précaution. Né de la peur, comme Charly, le principe de précaution devait-il échapper aux corrections de la Loi, que doit assurer le peuple souverain, en rendant la Charte intouchable, sauf par le Conseil constitutionnel ?

Ce n'était pas la volonté politique mais c'est ce à quoi elle a conduit. Depuis 2005, par la sacralisation du principe de précaution, plus aucune loi n'est venue apporter les aménagements indispensables pour continuer à assurer la qualité de vie des citoyens.

On peut déjà, sans excès d'imagination, prévoir quelles empoignades se développeront entre les « mouvements » de l'opinion numérique au fur et à mesure qu'elle prendra conscience des évolutions radicales que les scientifiques préparent, spécialement dans le domaine de la santé et de la biologie humaine.

Rendez vous le 28 septembre, à France-Amériques.

Bonnes feuilles

Information numérique : un espoir de reconquête pour le bien commun, pourquoi pas ?
par Henri Pigeat, président du CFJ (Centre de formation des journalistes) et ancien
président de l'AFP

Assurer la production d'une information fiable et indépendante, telle est la contribution au bien commun qu'une société démocratique attend des journalistes. Depuis près de trois ans, un groupe de travail se réunit chaque mois au Collège des Bernardins pour analyser l'impact de la révolution numérique sur les métiers de l'information. Le président de ce cercle très ouvert, Henri Pigeat, en a tiré la matière dans un livre résolument constructif. Il en livre des « bonnes feuilles » aux lecteurs de Pres@je.Com. Trois extraits.

1 - Le média, concept évolutif

Le « média » a perdu son rôle originel de médiateur obligé. Alors qu'il correspondait précédemment à un concept clair, sa nature est devenue confuse et mouvante. Il avait constitué un terme générique pour désigner la presse sur papier, la radio et la télévision. Passant du stade artisanal à celui d'une organisation industrielle, il a reposé sur un modèle économique particulier, dit « triangulaire », alliant une vente de nouvelles et une vente d'espaces publicitaires qui était en fait celle d'une audience. Cette double source de recettes a facilité son équilibre financier et conforté l'autonomie des titres. Ces médias dont l'information a longtemps été l'objet principal n'étaient pas seulement des structures de commerce. Ils jouaient aussi un rôle social et politique en contribuant à la cohérence de la communauté.

Après être apparus comme des médias plus perfectionnés que les précédents, les systèmes de communication par l'internet, et notamment les moteurs de recherche et les réseaux sociaux, se sont révélés en fait d'une nature totalement différente. Ils ont provoqué la dissociation des fonctions longtemps rassemblées d'information et de diffusion. Se défendant de toute ambition éditoriale, ils se sont organisés en « plateformes » d'expression et d'échanges pour tous les membres de la cité. C'est sur cette seule fonction qu'ils ont fondé leur ambition commerciale et attiré une part croissante des ressources publicitaires. Sans se mettre en position d'exacts concurrents des médias anciens, ils ont capté certaines de leurs fonctions et les ont dépassés en offrant à la cité des services qui répondaient à ses attentes. Le jeu des pouvoirs sociaux est ainsi en voie de transformation, sans que le besoin d'information soit cependant moins pressant, ni mieux satisfait.

2 - Possibilité d'une information « augmentée »

Dans la querelle entre « techno-pessimistes » et « techno-angéliques », la facilité serait de céder à la généralité. Les poussières du tremblement de terre numérique sont loin d'être toutes retombées. En dépit des risques, des dérapages et des inconvénients de court terme, il faut se rendre à une évidence : le numérique ouvre un indéniable pouvoir libérateur. Il peut enrichir l'information. Il peut même aider à en restaurer le sens.

La consommation d'information était devenue largement passive ces dernières décennies, sous l'influence des mass-médias. L'offre des programmes de fiction comme celle de l'information avait été peu à peu composée de « produits » de plus en plus conditionnés et uniformisés, en vue de favoriser des audiences aussi larges que possible, afin de répondre à l'intérêt des annonceurs publicitaires.

Le numérique crée une capacité nouvelle de choix. Le « bruit » général de l'information recouvre une multitude de messages d'apparences comparables, mais dans les faits très hétérogènes en

qualité et en intérêt. Un besoin de distinguer l'information véritable s'est installé, comparable aux exigences de dépollution du courrier électronique envahi par les « spams ».

La fatalité technique qui semblait conduire à une standardisation des formes d'information semble désormais moins évidente. L'accès personnalisé à de nouveaux systèmes de diffusion, flexibles, ouverts et sans limites de capacité, change radicalement la relation entre celui qui veut s'informer et les médias. La « dictature de l'urgence » est relativisée. Les rythmes de diffusion peuvent être choisis librement par les émetteurs d'information, comme par les récepteurs. Une place peut être redonnée aux informations de temps long. Le volume des messages, du plus bref au plus large, peut être déterminé en fonction des seules opportunités éditoriales.

Face à une offre diversifiée, le lecteur, l'auditeur ou le téléspectateur disposent d'un choix plus facile. A partir d'un seul message, chacun peut par les liens de l'internet rebondir vers d'autres sources, faciles à trouver et à apprécier. Tout se passe comme si chacun disposait en permanence d'une immense base de données mondiale, d'accès immédiat et généralement gratuit pour vérifier et approfondir les premiers éléments d'information obtenus. De tels développements ne sont plus dictés par des volontés extérieures, mais laissés à l'initiative et aux goûts de chacun.

3 - Le nouveau rôle du journaliste « tiers de confiance »

L'arrivée de nouvelles formes d'informations nées du numérique peut offrir au journaliste de nouvelles conditions d'autonomie. Elle est aussi pour lui un considérable défi. Quels que soient leurs excès ou leurs limites, les réseaux sociaux sont porteurs, pour une part de leur activité, d'informations qui doivent être traitées pour ce qu'elles sont. Les sources ne cessent de se multiplier. La priorité du journaliste est moins la recherche des nouvelles qui arrivent souvent toutes seules que le contrôle de leur fiabilité. Il n'est plus le seul gardien (« gate keeper ») des informations. En revanche, il doit répondre à de nouvelles obligations : aider à la définition de ces algorithmes, filtrer plus précisément des messages devenus très hétérogènes, renforcer les vérifications, réagir dans des conditions de rapidité extrême. Le journaliste peut alors accentuer son rôle de « sécurisation » de l'information et de médiation. Il peut assumer plus complètement la fonction de « tiers de confiance » dont toute société a un besoin vital.

La relation au temps du journaliste change également. La maîtrise du « direct » n'est plus une question de vitesse ni une course au « scoop », mais une capacité de jugement dans l'instant, comparable à celle du chirurgien dans l'urgence ou de l'alpiniste en passage périlleux. Dans la nouvelle diversification des informations entre la relation quasi directe et l'analyse garantissant le jugement, c'est à ce nouveau journaliste que revient la responsabilité d'imposer le temps nécessaire pour pouvoir donner au public des bases de compréhension des faits qui soient dignes de confiance. Moins qu'une révolution copernicienne, cette approche serait plutôt un retour aux ambitions originelles de l'information médiatique. Loin de tout risque de transfert de responsabilité à la machine, le numérique paraît, de ce fait, plutôt une incitation à l'intelligence de l'intervention humaine et une chance d'en élargir l'efficacité grâce à des outils plus performants.

Numérique, territoires et libertés

par Armand Braun, président de la Société internationale des conseillers de synthèse (SICS)

L'heure de la confrontation a sonné. D'un côté des acteurs du numérique qui ignorent les frontières et se sentent tout puissants. De l'autre des Etats gouvernés par des élus qui voient les réseaux sociaux s'immiscer au cœur de ce qui fait leur légitimité : la souveraineté, la sécurité, l'identité culturelle. Pour Armand Braun, la société civile aspire à un compromis entre liberté et sécurité à l'intérieur des frontières sécurisantes de l'Etat.

Depuis quarante ans, tant d'innovations sont intervenues dans le domaine des technologies de communication : semi-conducteurs, ordinateurs, Internet, Big Data ... ! On aurait pu croire qu'ensuite notre époque serait surtout consacrée à leur assimilation. Tel n'est pas du tout le cas. En fait, avec toutes ces innovations récentes est apparue une catégorie *sui generis* : les acteurs du numérique. Et nous savons maintenant que ce processus va continuer à se déployer, dans des conditions que nul ne peut décrire. L'humanité tout entière - personnes et institutions - est concernée. Que signifie ce phénomène sans précédent historique ?

Nous avons tous considéré l'arrivée des acteurs du numérique comme une formidable aubaine : grâce à eux, un champ immense, insoupçonné jusque-là, s'ouvrait à l'intelligence, à la créativité, à l'initiative de chacun. Et lorsqu'on évoque l'éventualité de s'en passer, la réponse universelle est : « ce serait le retour à l'âge de pierre ».

Les institutions politiques sont loin d'être aussi enthousiastes. Voilà en effet que s'imposent dans leur paysage des partenaires étranges et mal élevés ! Ils se permettent d'entretenir une relation personnelle et non médiatisée avec chaque citoyen, négligent le primat de la Loi sur les intérêts particuliers, font ce qu'ils peuvent pour ignorer le fisc, sont un souci pour la sécurité nationale, sont parfois soupçonnés d'agir pour le compte de puissances étrangères ; et ils prétendent négocier d'égal à égal avec la puissance publique !

C'est à un choc majeur de cultures que nous avons affaire.

D'un côté les acteurs du numérique : leurs partenaires sont les internautes, personnes et organisations, qu'ils connectent à travers le monde entier. Les nations et leurs regroupements sont pour eux des sous-ensembles dont ils s'accommodent en fonction de leurs spécificités : ainsi, le siège européen sera-t-il installé là où la fiscalité et la réglementation sont les plus avantageuses, la cotation s'effectuera-t-elle sur la Bourse la plus fréquentée, etc.

De l'autre les politiques : certes, ils représentent des territoires cloisonnés, mais ils sont avant tout des élus. Leur rêve colbertiste n'est toujours pas dissipé. Les réseaux sociaux, mis en œuvre par les acteurs du numérique, s'immiscent au cœur même de ce qui fait leur légitimité : la souveraineté, la sécurité, l'identité culturelle. Alors que toutes les nations démocratiques connaissent sous des formes diverses une crise de la citoyenneté, les réseaux sociaux sont des intervenants désormais influents dans le débat public.

Le temps de l'épreuve de force

Ces adversaires-partenaires mobilisent leurs arsenaux. Les acteurs du numérique se savent tout puissants. Ils se savent aussi fragiles à cause de la rapide succession des technologies et de l'intensité de la concurrence. Les procédures que les Etats multiplient à leur encontre peuvent, elles aussi, les mettre en danger (cf. l'enquête de l'Union européenne, celles qui sont en cours dans chaque pays d'Europe et aux Etats-Unis). Enfin, les Etats affirment leur détermination à

réguler le numérique et sont impatients de les taxer.

Ce combat de géants peut dégénérer. Dans l'immédiat, ce sont les citoyens qui en font les frais, avec d'une part la propension des acteurs du numérique à tirer profit des informations qu'ils détiennent sur leurs usagers, d'autre part celle des acteurs publics à les surveiller et à instrumentaliser, au nom des bons sentiments, des principes moraux à leur encontre (les « lanceurs d'alerte »).

Les attentes de la société civile

Ce n'est pas par hasard que l'œuvre de George Orwell est si souvent évoquée dans cette affaire. Les institutions publiques se veulent le bouclier contre le monde orwellien que les acteurs du numérique sont censés incarner. La société civile commence à redouter que la crainte justifiée du terrorisme et l'extension sans limites de la réglementation administrative ne nous conduisent ensemble vers 1984.

Les acteurs du numérique aspirent à une régulation globale et n'admettent pas que leur soient imposées des limitations territoriales. Ils perçoivent que c'est à eux que va l'appui des opinions publiques. N'oublions pas que des nations moins démocratiques que les nôtres (la Chine, la Russie...) se sont déjà assurées le contrôle du numérique pour rester seules maîtresses chez elles en contrôlant l'information. Des mesures qui paraissent raisonnables en temps de démocratie peuvent être détournées ensuite par des régimes totalitaires ; il y a des précédents.

Alors que nous aveuglent les certitudes respectives et opposées des défenseurs du numérique et des dirigeants politiques et administratifs, adoptons ce que Claude Lévi-Strauss appelait « le regard éloigné ». Leur conflit est latéral vis-à-vis des véritables enjeux de notre époque : celle-ci nous impose et nous donne la chance de tout réinventer. La société civile est en dehors de ce débat, dont les conséquences peuvent impacter le cœur même de l'idée démocratique. Elle doit pouvoir compter à la fois sur les collectivités publiques et les opérateurs du numérique pour servir effectivement la liberté et la créativité, pour faire respecter les règles qui encadrent et promeuvent l'usage universel du numérique. C'est en effet de la société civile que viendra - que vient déjà - le sens du mouvement qui écartera les menaces et élèvera le niveau de la civilisation.

Les lignes qui suivent vont au cœur du sujet : « *Quelle serait une société universelle qui n'aurait point de pays particulier (...) ? Qu'en résulterait-il pour ses mœurs, ses sciences, ses arts, sa poésie, comment s'exprimeraient des passions ressenties à la fois à la manière des différents peuples dans les différents climats ? Comment entrerait dans le langage cette confusion de besoins et d'images produits des divers soleils qui auraient éclairé une jeunesse, une virilité et une vieillesse communes ? Et quel serait ce langage ? (...) Sous quelle loi unique existerait cette société ? Comment trouver place sur une terre agrandie par la puissance d'ubiquité et rétrécie par les petites proportions d'un globe souillé partout ? »*

De qui sont-elles ? De Chateaubriand en 1841 (*Mémoires d'Outre-Tombe*, IV partie, Livre X).

Récapitulatif de la série des 34 articles publiés par Presaje.Com en 2014 et 2015 sur le thème de la révolution numérique « Information, révolution sociale et démocratie à l'ère du numérique »

- L'e-révolution va-t-elle dévorer ses enfants ? *Michel Rouger*
- Le maître et l'élève à l'heure des MOOCs et d'internet. *Nicolas Mottis*
- Premiers pas d'un professeur dans le monde des cours virtuels. *Olivier Babeau*
- Hauts et bas de la révolution des MOOCs. *Philippe Durance et Daniel Kaplan*
- Le numérique, la société et l'Etat. C'est la nature même de l'Etat qui est remise en cause. *Armand Braun*
- « Réseau inanimé » aurais-tu donc une âme ? *François Lainée*
- Internet et la nouvelle médiation de la relation client. *Gérard Thoris*
- Le robot, la machine et le chômage. Comment retrouver la machine à créer des emplois d'Alfred Sauvy. *Michel Godet*
- Faut-il craindre le « e-everything » ? *Jean-Luc Girot*
- Dans la créativité logicielle, les Français parmi les plus innovants. *Pierre-Antoine Merlin*
- La machine est un homme comme les autres. *Yves Montenay*
- Dans la société panoptique de demain comment éviterons-nous le totalitarisme doux ? *Olivier Babeau*
- J'échange donc je suis. *Michel Rouger*
- Multiplication des données disponibles et évaluation des politiques publiques. *François Ecalte*
- Big Data prédictif : jusqu'à quel point sommes-nous vraiment libres ? *François Lainée*
- Internet et le destin contrarié des classes moyennes. *Jacques Barraux*
- Les « digital natives » et l'évidence d'une rupture sociétale (1). Contrepoint McLuhan. *Gérard Thoris*
- L'internet des objets, le nouveau cheval de Troie. *Jean-Luc Girot*
- Avons-nous perdu le sens de l'avenir ? *Armand Braun*
- Le nécessaire apprentissage d'un nouvel art d'informer et de s'informer. *Armand Braun*
- Les clés du nouvel éco-système des entreprises d'information. *David Guiraud*
- Resserrer le lien distendu entre l'information et la démocratie. *Gérard Moatti*
- De la recommandation verticale à l'information horizontale. *Bernard Lecherbonnier*
- « Digital natives ». Adam Smith et son « spectateur impartial à l'heure de Facebook (2). *Gérard Thoris*
- Journalisme et Big Data : le rôle indispensable du passeur. *Pierre-Antoine Merlin*
- Profession journaliste : retour sur les fondamentaux du métier. *Emile Favard*
- Comment utiliser le Big Data. *Michel Volle*
- Le numérique : de la révolution technique à la révolution mentale. *Gérard Berry*
- Ouverture des données publiques : le site data.gouv.fr a des progrès à faire. *François Ecalte*
- Numérique, territoires et libertés. *Armand Braun*
- La démocratie d'opinions et Charly le numérique. *Michel Rouger*
- Quand le contenu manipulé prend le pas sur l'information. *Luc Fayard*
- Information numérique : un espoir de reconquête du bien commun, pourquoi pas ? *Henri Pigéat*
- Les « digital natives », une vraie rupture sociétale (3). Contrepoint du sociologue allemand Ferdinand Tönnies. *Gérard Thoris*

Ouverture des données publiques : le site « data.gouv.fr » a des progrès à faire **par François Ecalte, économiste, Université Paris I**

La mise à disposition, dans de bonnes conditions d'accès, d'un grand nombre de données produites par les administrations publiques est évidemment souhaitable, mais encore faut-il que ces données soient compréhensibles et présentent un minimum de garanties de fiabilité. Pres@je.Com a demandé à François Ecalte, chargé d'un cours de politique économique à l'université Paris 1, de tester le site data.gouv.fr. Supposé devenir la vitrine de l'open data en France, le site a des progrès à faire. Il ne convainc pas que les données rassemblées et publiées ont les propriétés de lisibilité et de fiabilité espérées.

Le site www.data.gouv.fr, placé sous la responsabilité de la « mission Etalab » du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (service du Premier ministre), apparaît d'abord comme un grand bazar de données où se trouvent aussi bien les statistiques démographiques nationales de l'INSEE que la localisation des stations de vélos à Toulouse.

Les données sont regroupées dans neuf grands thèmes (économie et emploi, culture, société, territoires et transports etc.) à l'intérieur desquels il n'y a pas de classement par sous-thèmes. Le thème « économie et emploi » par exemple rassemble ainsi des données en vrac sur le prix des carburants en France, les participations cotées de l'Etat, le chômage de longue durée, le budget de la ville de Montpellier, le bilan social du département de l'Oise, etc.

Beaucoup de producteurs de ces données publiques sont « certifiés » par la mission Etalab, ce qui semble seulement signifier, à la lecture des succinctes indications données sur les conditions de cette « certification », qu'il s'agit d'organismes chargés d'une mission de service public. Tous les services de l'Etat, ses établissements publics et les collectivités territoriales étant chargés d'une mission de service public, le processus de certification ne paraît donc pas très exigeant. Or une information n'est pas nécessairement fiable parce qu'elle provient d'un organisme public.

Label et certification

Rappelons qu'il existe en France un service statistique public, comprenant l'INSEE et les services statistiques ministériels, qui respecte des normes professionnelles, inscrites dans un code de bonnes pratiques prévu par un règlement européen, sous le contrôle de l'Autorité de la statistique publique (ASP). D'autres organismes, privés pour certains, produisent des statistiques publiques qui peuvent faire l'objet d'une labellisation, garantissant leur conformité au code de bonnes pratiques par l'ASP. La « certification » des données publiées sur le site data.gouv.fr est encore loin du contrôle du respect de ces « bonnes pratiques » par l'ASP et risque d'entraîner une confusion entre les « statistiques publiques » labellisées par l'Autorité de la statistique publique et les « données publiques » certifiées par Etalab.

Sur ce site de référence de l'Open Data public, j'ai regardé d'un peu plus près les données publiées dans la catégorie « économie et emploi » que je connais mieux.

J'y ai d'abord trouvé des liens hypertextes vers les sites de l'INSEE, des services statistiques ministériels ou d'Eurostat, ce qui n'appelle aucune observation si ce n'est qu'ils sont nettement moins bien présentés sur data.gouv.fr que sur les sites auxquels celui-ci renvoie.

J'ai également trouvé des données budgétaires en vrac dans des tableaux Excel, sans la moindre explication méthodologique. Personnellement, je sais à quoi correspondent les « AE autres titres du programme contribution au désendettement de l'Etat de la mission gestion du patrimoine immobilier » mais je ne suis pas sûr que beaucoup comprennent ce que cela signifie. Au mieux,

ces informations sont inutiles ; au pire, elles seront mal utilisées, car non compréhensibles, par ceux qui ne sont pas initiés au droit budgétaire.

En outre, certaines de ces données sont anciennes (par exemple, des séries de dépenses budgétaires sur la période 2000-2009), alors même que des informations plus récentes existent.

Plus surprenant, j'ai découvert des données sur le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois en Corse (par sexe, catégorie, tranche d'âge etc.) produites par la collectivité territoriale de Corse (producteur « certifié »). Il s'agit d'un fichier Excel dont le contenu est difficilement lisible. La maigre notice explicative précise que la source est « Pôle emploi, Dares, Direccte - retraitement Pôle prospective et observation des mutations économiques du CARIF-OREF ». Il s'agit donc apparemment des statistiques de Pôle emploi et de la DARES, mais la mention du « retraitement Pôle prospective... » est particulièrement inquiétante car elle semble signifier que les statistiques de Pôle emploi et de la DARES, labellisées par l'Autorité de la statistique publique, ont été corrigées dans des conditions obscures par un non moins obscur CARIF-OREF.

Ma navigation sur le site data.gouv.fr a certes été très rapide et les pages que j'ai regardées ne sont sûrement pas représentatives, mais je conseille la plus grande prudence à ceux qui iront collecter des informations dans l'open data public. Il est évidemment souhaitable de rendre disponibles beaucoup plus de données publiques, mais pour être utiles, elles doivent être fiables et compréhensibles, ce qui suppose un minimum de traitements et de contrôles pour garantir cette fiabilité et faciliter cette compréhension. Or les données disponibles sur data.gouv.fr ne me semblent pas posséder ces propriétés de fiabilité et de lisibilité.

Le réseau internet est un extraordinaire instrument de diffusion des connaissances, mais aussi de propagation des erreurs. Le service public devrait donner l'exemple et faire plus d'efforts pour aider les internautes à faire le tri entre ces informations.

Les « digital natives », une vraie rupture sociétale

Le sociologue Ferdinand Tönnies en contrepoint

par Gérard Thoris, professeur à Sciences-Po et consultant à Socieco (Sociologie et Economie)

Le système des Tweets et plus généralement de « profil » internet de type Facebook ou Google + se rapproche de la « communauté d'amitié » décrite à la fin du XIX^{ème} siècle par le sociologue allemand Ferdinand Tönnies : « L'amitié spirituelle forme une espèce de lien invisible, une cité, une réunion mystique animée par une intuition et une volonté créatrice ». Les nouvelles technologies sont-elles en train de ramener l'individu à la tribu ? L'Etat, la grande institution et la grande entreprise ont du souci à se faire. Troisième et dernier volet de l'enquête de Gérard Thoris sur le basculement sociétal des « digital natives ». Voir Pres@je.Com n°24 (Marshall McLuhan) et n°25 (Adam Smith)

Voici qu'on vous annonce le rendez-vous annuel de l'organisation - entreprise, association ou administration - dans laquelle vous travaillez. Bien entendu, en bon Français, vous vous moquez un peu de ces liturgies sociales mais, pour rien au monde, vous ne manqueriez la célébration, ne serait-ce que pour rencontrer en face à face collaborateurs, collègues et amis avec lesquels vous échangez désormais de manière virtuelle. Seulement voilà, un petit rien vous intrigue : votre n+1 vous demande de créer un compte Twitter !

Un peu surpris, vous résistez à cette injonction mais, le jour J, vous ne pouvez plus y couper. A chaque instant, des ateliers aux réunions plénières, il vous faudra « twitter » vos idées - dont le partage est évidemment un des buts de la rencontre -, vos états d'âme - ce qui dépasse un peu le cadre de la vie professionnelle ou associative -, les photos que vous prendrez ici ou là dans la manifestation. Tous ces Tweets sont bien entendus reçus de tous et, en même temps, projetés en temps réel sur les écrans que l'on retrouve jusqu'aux portes des chambres de l'hôtel !

Hier, on apprenait à distinguer liberté de conscience et liberté d'expression et l'on savait que « toute vérité n'est pas bonne à dire ». Aujourd'hui, on se moque de la vérité mais on exige une forme de transparence entre l'apparition d'une idée ou d'un sentiment et son expression publique. Voilà qui nous ramène longtemps en arrière. Marshall McLuhan, encore lui, expliquait que « l'homme alphabétisé subit une profonde séparation de sa vie imaginative, émotive et sensorielle »¹. Eh bien, osons l'analogie : l'homme twitter et twitté perd cette distance critique, avec une conséquence fondamentale en matière de socialisation : « Si l'Occidental subit une profonde dissociation de sa sensibilité intérieure, du fait qu'il utilise l'alphabet, il y trouve par contre la liberté personnelle de se dissocier du clan et du système de parenté » (*ibid.*).

Sommes-nous vraiment en train de perdre cette liberté de se constituer comme individu ? Pour tenter de répondre à cette question, on peut s'appuyer sur la distinction entre *Communauté* et *société* développée par le sociologue allemand Ferdinand Tönnies en 1887. Le monde moderne est celui de la société (*Gesellschaft*). Il répond bien « au changement que l'homme tribal éprouve quand il s'alphabétise. Sa relation avec son groupe social se vide presque complètement de toute émotion et de tout sentiment familial collectif » (Marshall Mc. Luhan, *ibid.*, p. 106). Dans les termes de Ferdinand Tönnies, cela veut dire que la société est fondée sur un acte volontaire dans lequel « chacun est pour soi et dans un état de tension vis-à-vis de tous les autres »². Cette société « brise continuellement ses frontières réelles ou fortuites » (*ibid.*, p. 208), que ce soit la famille, la classe où l'on étudie, la corporation dans laquelle on travaille... Ce que Le Chapelier fait inscrire dans la loi, « entre l'individu et l'Etat, il ne doit pas y avoir de corps intermédiaires » (1791), la société le réalise spontanément suivant le moteur de l'intérêt : « Chaque personne recherche en elle son avantage propre et n'approuve les autres que dans mesure et pour le temps où celles-ci désirent le même avantage qu'elle-même » (*ibid.*).

Au contraire, « partout où des hommes dépendent les uns des autres par leurs volontés organiques et s'approuvent réciproquement, il y a communauté » (*Gemeinschaft*) (*ibid.*, p. 199). Or, notre système de Tweet et, plus généralement, de « profil » internet (*Facebook, Google+, etc.*) se rapproche de la communauté d'amitié telle que la définit Tönnies : « L'amitié spirituelle forme une espèce de lien invisible, une cité, une réunion mystique animée en quelque sorte par une intuition et une volonté créatrice » (*ibid.*, p. 200).

De la société aux « communautés d'amitié »

Reste à comprendre l'enchevêtrement de la communauté et de la société. Tönnies s'est défendu de tout évolutionnisme. Pourtant, que ce soit Smith, Tocqueville, Durkheim ou Marshall McLuhan, tous, avec des arguments divers, observent la puissance de l'individu libéré des contraintes sociales pour créer une société civile de nature marchande. En d'autres termes, l'époque moderne peut être considérée comme le triomphe progressif de la société civile sur « la parenté, le voisinage (voire) l'amitié » (*ibid.*, p. 199), c'est-à-dire sur les conceptions organiques de la société. Le curseur va bien de la communauté à la société, malgré certaines résistances significatives des formes de vie communautaire.

Or, ne peut-on dire qu'aujourd'hui, le curseur paraît aller de la société aux communautés d'amitié, avec un pluriel représentatif de l'éclatement des valeurs personnelles et sociales ? Savourons ce texte de Tönnies : « La divinité reconnue et fêtée par les mêmes esprits intervient directement dans l'entretien du lien puisqu'elle seule, ou elle avant tout, lui confère une forme vivante et durable. Ce bon esprit n'est pas le dieu d'un lieu fixe, mais vit dans la conscience de ceux qui le vénèrent et les accompagne dans leurs voyages en terre étrangère » (*ibid.*, p. 200). Le texte n'est pas clair sur ce que peut être cette « divinité » mais l'essentiel est bien qu'elle soit « reconnue par les mêmes esprits ». L'application aux réseaux sociaux coule de source !

Nous voilà devant un problème social de taille : si les nouvelles technologies effacent les conséquences de l'alphabétisation, si émotionnellement, elles ramènent l'individu à la tribu (citation inverse de Marshall McLuhan, p. 106), comment peuvent encore fonctionner les grandes institutions poussées par le développement de la société : les entreprises multinationales ou l'État ? Constatons d'abord qu'elles ont perdu la confiance des sondés. En février 2015, à peine 33 % des personnes interrogées font confiance au gouvernement ; au contraire, 68 % d'entre elles font confiance au conseil municipal³. Ce pourraient être des chiffres liés aux personnes mais la démocratie elle-même est questionnée : elle fonctionnait « assez bien », voire « très bien » pour 50 % des sondés en décembre 2009 ; elle fonctionne désormais « pas très bien », voire « pas bien du tout » pour 61 % d'entre eux en février 2015⁴. Quant aux grandes entreprises privées, leur capital confiance (48 %) ne tient pas la route par rapport aux petites et moyennes entreprises (84 %).

Sans vouloir compliquer les choses, on peut considérer que la confiance est comme l'amitié spirituelle de Tönnies : « Elle forme une espèce de lien invisible, une cité, une réunion mystique animée en quelque sorte par une intuition et une volonté créatrice » (*op. cit.*, p. 200). Alors, on comprend mieux l'usage du Tweet dans les réunions professionnelles ou associatives. Que ses promoteurs en soient ou non conscients, il a pour but de créer ce lien affectif qu'affectionnent les *digital natives*. Mais il a évidemment pour conséquence parallèle de refroidir les cerveaux structurés par l'alphabétisation !

Le Tweet de l'homme politique, exercice convenu

Mais qu'en est-il dans la vie politique ? Les hommes politiques peuvent bien tweeter, par procuration ou personnellement, cela ne peut être que convenu. Plus grave, ils ont perdu la main lorsqu'ils cherchent à susciter l'unité nationale derrière les valeurs de la République. Le simple fait de devoir s'y référer explicitement est déjà le signe que leur force dans la conscience des citoyens

s'est amenuisée. Mais comme pour tenter de réveiller une ardeur éteinte, ils ont usé et abusé de ce qui est devenu une abstraction, 65 % des Français déclarent que « l'emploi des termes de « République » et de « valeurs républicaines » par les politiques ne les touche et ne leur parle pas vraiment car ces termes ont été trop utilisés et ont perdu leur force et leur sens »⁵. Bien entendu, des événements d'une extrême gravité qui remettent en cause de manière concrète ces valeurs, dont « la sûreté », créent un mouvement social de grande ampleur, ainsi qu'on l'a vu avec « l'esprit du 11 janvier ». Mais il est à noter que cette « valeur » pourtant inscrite dans le préambule de la Constitution du 24 juin 1793 ne fait pas partie des *mémentos* de la République !

Finalement, l'état des communautés politiques avant la création des Républiques modernes pourrait servir de modèle pour envisager le monde de demain. N'est-ce pas ce qu'il faut comprendre avec les demandes d'autonomie en Ecosse ou en Catalogne ?

Que tout soit fait par les représentants élus pour éviter l'éclatement de la société, c'est compréhensible. Mais, à moins de les interdire pour un motif ou pour un autre, ils sont ou seront obligés d'organiser une nouvelle répartition du pouvoir avec les communautés qui se constituent sur la toile comme autant de synapses dans le cerveau !

Est-ce que l'empire est ce modèle ? Ce n'est pas si simple. L'empire d'hier gérait des communautés constituées sur une base géographique. L'exemple des Français candidats au djihad montre que le problème ne se pose plus exactement dans les mêmes termes. La déchéance de la nationalité ne fait que confirmer celui qui la subit : le lieu qui le voit naître chaque jour, ce n'est pas une famille, une classe, un quartier, une entreprise, c'est un réseau de « like » où l'altérité est proscrite !

Décidément, les mânes de Karl Marx sont toujours vivants : le progrès technique détermine, en dernière instance, la superstructure juridico-politique ! La question de sa prochaine forme historique est ouverte.

¹ Marshall Mc Luhan (1968), Pour comprendre les média. Les prolongements technologiques de l'homme, Paris, Mame/Seuil, coll. Points, p. 112

² Ferdinand Tönnies (1887), Communauté et société, extraits choisis sous la direction de Karl M. Van Meter (1992), La sociologie. Textes essentiels, Paris, Larousse, p. 207

³ Sondage CEVIPOF, vague 6bis, février 2015. Média Internet, <http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/resultats-1/vague6/vague6bis/>, p. 18.

⁴ Ibid., p. 23

⁵ On peut discuter du caractère exagérément fermé de la question posée par l'IFOP pour Atlantico les 19-21 mai 2014. Média Internet, <http://www.atlantico.fr/decryptage/sondage-65-francais-ne-sont-plus-sensibles-aux-termes-republique-et-valeurs-republicaines-jerome-fourquet-vincent-tournier-2134825.html>, publié le 10 mai 2015.

Quand le contenu manipulé prend le pas sur l'information indépendante

par Luc Fayard, *journaliste indépendant, ancien directeur de la rédaction de 01-Informatique*

Au fur et à mesure que les rédactions des médias traditionnels se vidaient de leurs journalistes en raison de la crise de la presse, une florissante industrie du contenu se développait sur internet. Une industrie libérée des contraintes éthiques du journalisme traditionnel et ouvertement dépendante de considérations commerciales. L'obsession du nombre de clics, le mélange des genres information-publicité, l'utilisation détournée des ressources de Big Data, autant de pratiques qui réduisent le champ de l'information neutre, transparente et non manipulée. Luc Fayard explique comment tout a basculé en dix ans.

Que s'est-il passé ces dix dernières années dans le monde de l'information ? Avant, le public s'informait auprès de médias où les journalistes fabriquaient et délivraient une information imparfaite mais qui avait l'ambition de l'indépendance et de la contribution au bien public. Puis les chiffres ont explosé. Il y a douze ans, Facebook n'existait pas. Aujourd'hui, il s'enorgueillit de 1,5 milliard d'utilisateurs sur 7,2 milliards d'habitants : un Terrien sur cinq utilise Facebook (un sur deux dispose d'un téléphone portable) ! Un utilisateur de réseau social y consacre entre 2 et 4 heures par jour. Chaque jour, Google gère 4 milliards de requêtes, Twitter 500 millions de tweets, Alibaba 254 millions de commandes. Les quelques centaines de milliers de lecteurs des versions papier de *Libération* ou du *Monde* ne sont plus qu'une fraction de bits dans le monde « hyperscale » du web.

Aujourd'hui, même s'il existe des sites web de news à succès - souvent issus de médias traditionnels - les flux qu'ils génèrent sont lilliputiens au regard de ceux des mastodontes d'internet. Les habitudes ont changé, particulièrement dans les jeunes générations. Majoritairement, le public passe une grande partie de son temps sur des sites web et des réseaux sociaux qui publient (on dit « poussent ») du « contenu ». Un contenu qui n'est plus fabriqué selon des règles du journalisme mais selon celles d'une communication soit purement individuelle soit liée au diktat du clic.

Le moteur d'internet : la publicité

Etant les financiers du système et les garants de la ressource des géants de l'internet, il était prévisible que les publicitaires et les communicants deviennent des manipulateurs du contenu. Au fur et à mesure que des dizaines de milliers de journalistes abandonnaient le terrain de l'information parce que les médias n'avaient plus les moyens de les payer, ils ont été remplacés par de jeunes rédacteurs internet à la solde des communicants. Ces derniers ont créé avec eux le concept de « content management » chargé de remplir, sur les pages web, les cases vides laissées par les publicités clignotantes et autres bannières stroboscopiques.

On ne dit plus information, on dit « contenu ». Tout un symbole. De *L'Étranger*, d'Albert Camus, sans le lire, les commerciaux du numérique diraient sans rire : « *L'ouvrage totalise 32 000 mots de contenu, en français.* » Ils vous feraient payer cher une extrapolation cocasse de Big Data : « *le mot plage se retrouve 26 fois dans le livre !* ». Ensuite, vous rajoutez le modèle de la longue traîne (*Long Tail*): utilisez le plus de mots clés possibles en les sélectionnant tous les jours dans la liste des mots à la mode dans les moteurs de recherche internet, actualisée en temps réel. Secouez le tout avec une bonne technique de référencement SEO (Search Engine Optimization), qui optimise le classement de votre site web dans les recherches de Google et le tour est joué. On vous dit exactement le contenu qu'il

faut écrire, publier, filmer pour qu'il induise la probabilité d'un maximum de clics.

De nombreux sites web fonctionnent ainsi, y compris des sites dits « d'information ». Et leur succès est réel. Certes, le classement des sites web selon leur audience est aussi sujet à caution que pouvait l'être en son temps le classement OJD des journaux papier. Mais, d'un classement à l'autre, les tendances sont les mêmes : les premiers sites visités en France s'appellent Orange, Facebook ou Microsoft. Le seul site indépendant et sans publicité bien placé est Wikipedia mais sa méthode encyclopédique souffre de l'apparition d'ayatollahs bénévoles, auto-proclamés dépositaires du savoir sur tel ou tel sujet.

Le contenu est le faire-valoir de la publicité

Sur les sites les plus consultés, le contenu d'apparence journalistique devient l'habillage de la publicité qui lui est associée, son produit d'appel. Après tout, *Les Echos* sont nés comme cela en 1908. Le journal économique a démarré comme support papier des activités commerciales de la famille Schreiber. A un moment, il fallut créer des articles pour boucher les trous dans les pages d'annonces. *Les Echos* devinrent un vrai journal quand son patron prit conscience des attentes d'un public demandeur d'informations neutres et vérifiées.

Dans le vaste monde du « contenu » sur internet, il faut savoir que - sans surprise - les communicants les plus riches sont les plus influents. En tête de liste, on trouvera ceux de la CIA/NSA ou des agences chinoises équivalentes, sans oublier les multinationales du classement « Fortune 1000 » obsédées par leur e-reputation et les terroristes financés par le pétrole du Moyen-Orient. A côté de ces colosses, les hackers individuels ou même Anonymous sont de modestes perturbateurs. Les grandes cyberattaques sont organisées par des gouvernements.

Mais sur le web, Goliath et David cohabitent sans problème. On peut même démarrer des actions de communication sans dépenser un centime et - surtout - sans laisser de traces. Il suffit d'appeler un ami blogueur, sur Viber ou sur Skype, branché sur un hotspot wifi de McDonald's. Plus sophistiqué, un logiciel VPN (Virtual Private Network) donnera à votre ordinateur connecté une fausse adresse IP (Internet Protocol, l'adresse télécom spécifique de votre ordinateur et qui le géolocalise), variable d'une connexion à l'autre : il coûte quelques euros par mois et il est parfaitement légal.

Avec sites web, blogs et réseaux sociaux à sa disposition, le pouvoir d'influence et de nuisance des communicants ne connaît plus de limite. Il suffit pour s'en convaincre de lire « *Croyez-moi, je vous mens* » de Ryan Holiday (éditions Globe), confession sulfureuse d'un renégat torturé par le remords. L'auteur décrit les artifices pour faire parler d'une marque, d'un produit, d'une personne, en dépensant le minimum d'argent et en utilisant au maximum l'effet boule de neige d'internet.

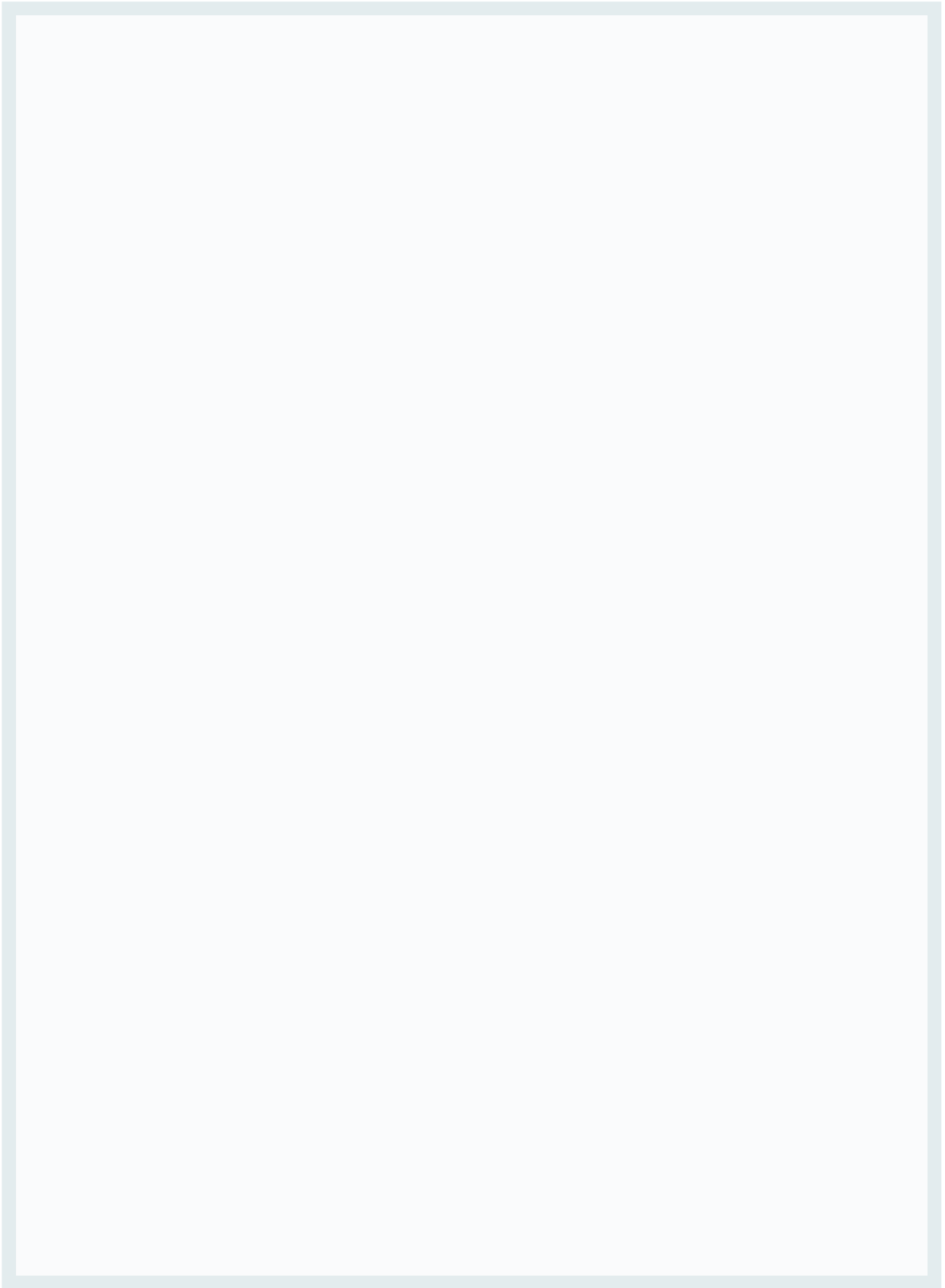
La modération par la foule

Mais on en n'est qu'au tout début de l'ère numérique. Tôt ou tard viendra le retour de balancier.

Récemment, nous avons tous vu cette photo émouvante de deux gamins apeurés, recroquevillés l'un contre l'autre. Présentés comme des rescapés du séisme népalais d'avril 2015, ils se sont avérés être en fait des Vietnamiens, frère et sœur, photographiés en 2007. Certes, de nombreux internautes ont immédiatement relayé la photo. Il existera toujours un ventre mou du web, même si la formation au numérique entre à l'école primaire. Mais, au final, la bonne nouvelle est qu'il n'a fallu que quelques heures pour qu'on découvre le pot aux roses,

grâce à la réaction rapide sur Twitter de l'auteur de la photo, le photographe Na-Son Nguyen. Réaction aussitôt propagée sur le web.

Voilà la face lumineuse du web. L'erreur y circule sans frein mais un peu de vigilance permet de la traquer et de rebondir aussi vite que possible. L'apprentissage critique des e-citoyens et l'encadrement éthique des prochaines générations de e-journalistes sont l'antidote à la fausse nouvelle et à la manipulation.



La newsletter PRES@JE.COM

Une publication de l'Institut PRESAJE

(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)

30 rue Claude Lorrain 75016 Paris – Tél. 01 46 51 12 21

Courriel : contact@presaje.com – www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel Rouger

